

Image not found or type unknown



Frais de reconstitution de la comptabilité

Par **srm**, le **09/08/2016** à **11:20**

Bonjour, rnrnIl y a 2 ans 1/2, j'ai été licenciée pour faute (détournement de fonds), mon employeur n'a pas porté plainte (famille), suite à la vente récente des parts d'une SCI en commun, je vais rembourser la somme dûe, comme prévu, avec lui. rnrnMa question : A t'il le droit de me réclamer de lui verser en plus, des frais remises en état de la comptabilité soit 5000 € !! Suis-je obligé de lui verser cette somme? si Non, peut-il revenir sur sa décision de porter plainte, sachant que le délai cours jusqu'au 2 avril 2017. rnrnMerci de votre réponse rnrnCdt